

# COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 26 mai 2020

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le 09/06/2020

ID : 027-212702542-20200526-15\_1-DE

Le Maire,  
Raphaël NORBLIN



Conseil municipal du	26 mai 2020	Délibération N°	2020-15
----------------------	-------------	-----------------	---------

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Déborah DOMINGUEZ, Valérie BRANDIN, Ingrid MARCELPOIL, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Mathieu MARCAL, Alain MIMEAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON, Franck LAMBLARDY,

Absents représentés : Mme Anne-Maité TURMEL représentée par Mme Patricia BRAY

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15

Conseil convoqué le 18/05/2020

Secrétaire : M. Ludovic SOULARD

Votes Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

## Objet : Désignation des représentants de la commune au SIEGE

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

**1/ Membre titulaire :**

NOM : LAMBLARDY

PRENOM : Franck

**2/ Membre suppléant :**

NOM : MARCAL

PRENOM : Mathieu

Représentants de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Raphaël NORBLIN

